



SOCIÉTÉ DE
DEVELOPPEMENT
2017 BOUDRY
CASE POSTALE 21
www.sdb-boudry.ch

PV Assemblée Générale Extraordinaire de la SdB
Pour la Fusion de la SdB avec l'ASLB par absorption de cette dernière.

Foyer de la salle de spectacles de Boudry
Jeudi 19 septembre 2019
À 20.30

Présents pour le comité restreint Mme Sylvie Aubert présidente et
M. Roland Schneider caissier

Sont excusés Mme Marie-Christine Hauser
Mme Hélène Progin
Mme Myriam Marti
M. Cyrille Gernez
M. Pierre Quinche
M. Christian Schaffers

1. Appel

Suite à l'Assemblée extraordinaire de l'ASLB en vue de la fusion par absorption avec la SdB, un apéro est servi et les propos vont bon train.
Il est 20h30 une voix féminine lance un bonsoir enjoué dans ce joyeux brouhaha, Mme Sylvie Aubert présidente de la SdB ouvre la séance.

Elle explique qu'elle vit une grande première; elle a l'honneur d'animer sa première assemblée générale en qualité de présidente de la SdB.
Elle remercie toutes les personnes pour leur présence, notamment les autorités communales représentées par M. Jean-Michel Buschini, ainsi que M. Blaise Geiser pour la commission Sports et loisirs et rappelle qu'une liste de présence circule.
Elle s'excuse auprès des membres présents de l'ancienne ASLB, pour la redite de certains propos exprimés lors de leur dernière assemblée tenue quelque une heure plus tôt.

2. Discussion sur la fusion

Depuis plus de 5 ans maintenant, cette fusion est projetée.
Beaucoup de travail a été effectué, bien des séances et des discussions ont été menées entre les 3 parties la commune, la SdB et l'ASLB.

Elle remercie la commune pour les quelques rencontres, les 2 comités ASLB et SdB d'avoir planché sur les statuts et les divers règlements de la commune concernant la salle de spectacles, organisé la gestion des tables et du matériel de cette salle. Elle adresse un merci spécial au comité de l'ASLB, comité constitué expressément pour cette fusion et à sa secrétaire qui non seulement a fait 5 ans au lieu de 2 mais consent à rester au sein du comité de la SdB.

Sylvie rappelle que les nouveaux statuts ont été envoyés ou téléchargés sur le site sdboudry.ch

Avant de procéder au vote de cette fusion, Sylvie demande si quelqu'un a des questions. Qui ne dit mot consent.

Le vote se fait à main levée. A la question êtes-vous d'accord avec cette fusion ? Après un court silence, Sylvie déclare la fusion acceptée à l'unanimité.

3. Acceptation des nouveaux statuts

Estimant que les nouveaux statuts ont été lus, Sylvie demande s'il y a des questions les concernant.

-Mme Gygax (Société fédérale de gymnastique Boudry) a quelque souci concernant le délai de convocation. Assez prise par différentes occupations, elle trouve ce temps trop court et pense qu'il sera difficile pour elle et sans doute pour beaucoup de personnes de se libérer en dix jours.

Bien consciente que 10 jours est un temps très court, la présidente explique que l'on pourrait laisser ce nombre de jours en théorie et que dans la pratique on s'applique à envoyer la convocation plus tôt. Elle se réfère à l'envoi de la convocation pour cette assemblée extraordinaire qui s'est fait un mois plus tôt.

Mme Gygax poursuit, en disant qu'elle ne pouvait même pas se référer à un jour donné ex 1^{er} mardi d'un mois X, puisque seul le 1^{er} semestre est mentionné comme date dans les statuts. Sylvie pense qu'à l'avenir les convocations se feront par E-mail et que l'on peut gagner du temps sur les envois postaux. Elle demande aussi si l'on est obligé de changer les statuts ou si on peut accepter cette intervention comme commentaire et se tenir à un mois pour l'envoi. Si tel est le cas Mme Gygax accepte.

-Sylvie répond affirmativement à Mme Annick Moser (club Audace) qu'il est possible pour ceux qui le demandent de recevoir d'office la convocation par E-mail. Elle va même proposer d'installer sur le site une rubrique dans laquelle les sociétés pourront inscrire leur adresse mail de façon à recevoir et les convocations et certaines notifications sur les manifestations organisées par la SdB. Elle se dit satisfaite de voir que cela répond à un besoin. Après un an sans présidence à la SdB, elle s'est rendu compte que du courrier ne lui parvenait pas. Il est sans doute plus facile de changer une adresse mail.

Mme Jocelyne Parisod (l'Eco del Ticino) intervient sur le sujet de la représentation d'un délégué pour plusieurs sociétés. Sylvie peut comprendre la demande. Mme Jeanine Moulin (Société ornithologique La Colombe) n'est pas pour ce procédé.

Christian Kuffer (Chœur-Mixte l'Aurore et ancien président de l'ASLB) explique qu'à l'ASLB le comité n'adhérait pas à cette pratique. En effet, si une personne représente plusieurs sociétés, lors de discussion il est seul avec son propre avis et l'avantage d'être plusieurs délégués est justement d'amener un maximum d'idées et de favoriser les échanges afin d'animer Boudry de la meilleure des façons.

M. Jean-Michel Buschini avance une façon de procéder en 2 temps, annoncer la date de l'assemblée suffisamment tôt de sorte qu'un maximum de personnes puissent se retourner quant à leur agenda, et envoyer la convocation proprement dite avec l'ordre du jour, 10 jours avant l'assemblée.

Mme Jeanine Moulin demande aux secrétaires et aux personnes qui envoient des mails de cocher la case accusé de réception et accusé de lecture. La remarque est hors contexte des nouveaux statuts mais elle est fort pertinente et sera prise en compte.

L'assemblée accepte à l'unanimité les statuts sous la forme proposée.

Sylvie passe la parole à M. Roland Schneider caissier de la SdB.

4. Fixation des cotisations

Le but de la SdB n'est pas d'augmenter les cotisations.

Pour les membres individuels	20.00 Frs
Pour les membres collectifs	
jusqu'à 20 membres	30.00 Frs
de 21 à 50 membres	50.00 Frs
+ de 50 membres	60.00 Frs

Par un lever de main, ces tarifs sont approuvés.

Ces cotisations 2019 -2020 seront envoyées dans le courant du mois d'octobre.

Comme l'ASLB n'a pas perçu les cotisations cette année, et pour ne pas faire payer des cotisations en fin d'année, la SdB le fera selon le rythme scolaire à partir de l'année prochaine.

Une demande dans l'assemblée a été faite pour recevoir les cotisations par mail.

Sylvie acquiesce et explique que sur le site de la SdB tout sera mis en œuvre pour que chaque société puisse y inscrire toutes ses données et ses demandes.

Demande d'adhésion

Comme auparavant à l'ASLB, les sociétés qui veulent adhérer à la SdB doivent avoir 2 ans d'existence.

Elles s'acquittaient d'une finance d'inscription de 100.00 que la SdB propose de maintenir.

M. Geiser se demande pourquoi une finance d'inscription. M. Schneider lui répond qu'il lui semble que cette pratique est tout à fait justifiée, la société demanderesse montre de l'intérêt à faire partie de la SdB. De plus, intervient Sylvie, l'idée porte aussi sur le long terme, cela évite que des sociétés deviennent membre de la SdB juste pour bénéficier d'avantages sur la location de la salle de spectacles.

Roland passe au vote pour la finance d'inscription. Majorité moins 2 avis contraires.

Explications des différents comptes

Roland explique aussi pour les membres venant de l'ASLB, que la SdB gère le camping de Boudry le plus grand générateur de recettes de la SdB (en plus des cotisations des membres), permettant la mise sur pied de plusieurs manifestations.

Le prix pour l'emplacement d'une caravane est de 430.00 par année, plus 200.00 de taxe de séjour qui s'en vont à l'Etat, le prix des places de parc et d'auvent se fait à part.

La SdB possède une fortune d'env. 220.000.00 Frs pas entièrement à disposition de la SdB. Certains montants sont alloués à des postes bien définis comme 10'000.00 sont pour l'entretien du portail des Cèdres. Les sœurs visitantes ont toujours un compte séparé.

Roland préparera tout le dossier finance pour la prochaine assemblée générale pour autant, dit-il en boutade, que l'assemblée accepte de le garder comme caissier.

M. Jean Daniel Böhm demande si le compte de l'Amicale de la fanfare existe toujours.

Explications de Roland

Le compte de l'Amicale de la Fanfare à proprement parlé n'existe plus mais apparaît comme compte séparé dans la comptabilité. De fait, l'Amicale de la fanfare n'a plus d'activité depuis 2002. Plusieurs entrevues ont eu lieu à l'époque avec M. Jean Wenger, ancien président de l'Amicale de la fanfare et la SdB durant lesquelles, ils se sont convenus que l'argent sera transféré et géré par la SdB et doit servir à des projets musicaux.

M. Ducommun rappelle que la Fanfare de Cortailod et la fanfare de Boudry sont devenues Association musicale Boudry Cortailod qui depuis des années maintenant accomplit un travail remarquable d'encadrement des plus jeunes à l'école de musique. Comme dans beaucoup de sociétés actuellement, le phénomène de l'érosion des membres se fait sentir. Mais grâce à la magnifique motivation de certaines personnes, 4 jeunes filles ont intégré l'AMBC.

M. Ducommun souhaiterait qu'une partie de ce montant, estimé à quelque 100'000.00 Frs, soit alloué à l'école de musique afin de poursuivre la formation des jeunes.

Roland répond que la SdB est prête à soutenir des projets musicaux. Lors de la dernière demande tous les critères n'étaient pas remplis pour l'obtention de soutien. Mais il reste ouvert à toute nouvelle demande qui, de toute façon, doit passer par le comité, apparaître dans le budget qui lui doit obtenir l'approbation de l'assemblée générale.

Pour rassurer M. Ducommun quant au risque de noyer le montant dans la fortune de la SdB,, Roland rappelle que de fait l'AMBC n'a pas vraiment de droit pour exiger quoique ce soit sur ce compte, qu'il existe une convention, dûment signée, entre l'ancienne Amicale de la fanfare et la SdB concernant l'utilisation des fonds.

Lors de la prochaine assemblée générale, Roland viendra avec tous les chiffres de chaque compte. Une discussion aura certainement lieu quant à l'avenir de certains postes.

Démission

Selon les statuts, les démissions peuvent être faites pour une fin d'exercice moyennant un avis écrit 3 mois avant la fin d'une année civile. 2 ou 3 flottements ont eu lieu à la SdB ces dernières années et les rappels pour les cotisations n'ont pas été effectués. Comme la société bénéficie maintenant d'une base claire des membres, la surveillance sera plus systématique. Le comité désire vraiment que ses membres soient plus actifs et soutiennent la société.

5. Reprise des comptes de l'ASLB

Il était important pour les 2 sociétés de mettre en préambule dans les statuts que la Société de développement de Boudry prend dès le 19 septembre 2019 la gestion des activités de l'ASLB

lors de l'acceptation de la fusion par absorption, et dès le 31 décembre 2019 la gestion des actifs et des passifs. Raison de cette différence, certaines demandes de l'ASLB sont encore en cours, il reste du temps pour boucler les comptes et en faire les vérifications.

La gestion du compte sera aussi clairement séparée dans la comptabilité de la SdB.

6. Election du comité

Avec humour Sylvie annonce un nombre élevé de candidats !!! non achetés par de grandes sociétés et non plus invités dans de grandes auberges de la place !!!

Elle propose un vrai comité de fusion avec 2 personnes provenant de la SdB et 2 personnes de l'ASLB pour le comité restreint

Comme Sylvie Aubert a pris la présidence depuis 3 mois elle poursuit sur cette lancée.

A son grand soulagement Roland Schneider reste le caissier

Christian Kuffer prend le poste de vice-président

Et Claude Kistler sera la secrétaire

Sans opposition ni remarque particulière quant à la composition de ce comité, Sylvie propose l'élection du comité en bloc.

Par applaudissement le comité est élu.

Pour le comité élargi, il n'est pas nécessaire de voter mais Sylvie nomme les personnes qui le constituent

Lionel Vuilleumier	responsable	de la chasse aux œufs
Serge Ryser		du camping et fenêtre de l'Avent
Nathalie Bouleau		de la St Nicolas
Jeanine Moulin		de la soirée des Seniors
Cyrille Gernez/Stéphanie Simonet		de Boud'Night
Laurent Buschini		attaché de presse

Elle profite aussi de lancer une invitation aux membres de l'assemblée à rejoindre ce comité très sympathique !!!

7. Divers

-Dans un but d'économiser des arbres, Sylvie donne son adresse mail

sylvie.aubert.sdb@outlook.com

Selon son envie chaque société peut inscrire son adresse mail au dos de la feuille des présences.

-Le président du FC Boudry nous informe qu'ils organiseront un souper de gala le 23 novembre dans cette salle pour les 100 ans du FC Boudry.

-Mme Jacot Rossignol des Gorges ainsi que d'autres sociétés n'ont pas reçu de courrier de la SdB en revanche celui de l'ASLB leur est bien parvenu. Puisque la fusion a eu lieu, une mise à jour des listes va s'effectuer ce qui, à priori, résoudra ce problème de non acheminement !

-Christian profite de rapidement faire de la publicité pour Caravane FM, équipe de la RTS qui sillonne la suisse romande en caravane, se pose 48h dans un endroit, anime ce lieu avec la population en émettant sur les ondes FM dans un rayon d'un km env. Elle sera à Boudry les 24, 24 et 26 septembre devant le Temple à Boudry.

-M. Pierre-Henri Béguin se lève, Sylvie sourire aux lèvres croit à un putsch !!
Nous venons ensemble de casser des longues traditions de nos 2 associations de Boudry, dit-il, c'était un sujet sensible qui a nécessité 5 ans de travail pour être finaliser ce soir. Il trouve merveilleux que ce soit, à chaque fois, été accepté à l'unanimité. Il aimerait au nom de tous remercier et féliciter les grands ténors de cette fusion parce que c'est structuré, c'est cohérent et cela répond à un besoin. Une salve d'applaudissements de l'assemblée corrobore les dires.

-Sylvie remercie elle aussi toutes les personnes qui ont œuvré avant qu'elle ne termine en tant que présidente néophyte, ce, comme elle le dit, dernier kilomètre du marathon.

Et pour sceller une si belle réussite quoi de mieux que de finir les bouteilles entamées plus tôt !!!

Eh ! Santé la SdB !!!

La secrétaire, Claude Kistler a pris et tapé ce PV.